Nations Unies S/2019/714

Conseil de sécurité

Distr. générale
6 septembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 septembre 2019, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet de la lettre publiée sous la cote S/2019/688, dans laquelle le représentant du régime israélien a tenté désespérément, à l'aide de mensonges et en travestissant les faits, de justifier tous les actes illicites commis par ce régime en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de certains pays de la région ainsi que des normes impératives du droit international engageant la responsabilité de celui-ci.

Le Gouvernement iranien rejette catégoriquement l'ensemble des allégations formulées dans la lettre susmentionnée ainsi que les informations fabriquées de toutes pièces figurant dans le document S/2019/704. Dans le même temps, il est véritablement attaché au droit naturel de légitime défense de tous les pays de la région qui ont été la cible d'attaques menées par le régime sioniste, qu'il s'agisse d'une quelconque violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces États, d'une attaque imminente ou d'une tentative d'attaque.

Le régime criminel d'Israël, essentiellement fondé sur l'agression, l'occupation, la terreur et l'intimidation, continue, de manière éhontée, de commettre de tels actes de provocation illicites et déstabilisateurs en toute impunité, principalement en raison de l'appui inconditionnel des États-Unis d'Amérique. Entre autres, les États-Unis protègent ce régime en empêchant le Conseil de sécurité de prendre toute mesure contre lui. En conséquence, cet organe n'a pas été en mesure de s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de mettre un terme à tous les actes illégaux et illégitimes commis par le régime sioniste.

La politique expansionniste et les pratiques agressives du régime israélien ainsi que les souffrances inhumaines que celui-ci a causées demeurent le principal facteur d'insécurité et d'instabilité au Moyen-Orient et font peser une menace sérieuse sur la paix et la sécurité internationales. L'absence de contraintes ne fera qu'encourager ce régime à perpétrer de nouveaux crimes et à continuer de déstabiliser la région.

Nous dénonçons avec force toutes les mesures illicites et déstabilisatrices prises récemment par le régime israélien contre certains États de la région et nous demandons au Conseil de sécurité de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies en empêchant ce régime de commettre

19-15301 (F) 100919 100919

d'autres actes illicites. Le Conseil doit également prendre note de la responsabilité d'Israël dans les récents actes d'invasion et le faire répondre de toutes les violations du droit international dont il est l'auteur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Majid **Takht Ravanchi**